Communiqué de presse d'Eric Piolle, Maire de Grenoble

Mardi 25 juin 2019

SERVICE PRESSE
VILLE DE GRENOBLE
presse@grenoble.fr
04 76 76 39 21
04 76 76 11 42

Pour le respect du service public, de ses usagers et de ses agents

« Depuis quelques semaines, des équipements publics de Grenoble sont au cœur d'une campagne d'actions militante et médiatique. Celle-ci ***perturbe le bon fonctionnement du service public****, la tranquillité des usagers et expose les fonctionnaires à des tensions inacceptables.*

La Ville de Grenoble ***condamne ces atteintes au règlement intérieur****, voté en Conseil municipal et qui s'applique à tou-te-s. Toute personne qui ne respectera pas le règlement sera systématiquement informée de cette infraction et fera l'objet d'une verbalisation. Une exclusion temporaire de l'équipement pourra également être mise en place.*

Ce climat de tension est particulièrement préjudiciable dans cette période de forte chaleur : les piscines doivent rester un lieu de fraîcheur, de détente et de convivialité pour toutes et tous.

Je condamne également la stratégie du choc qui est déployée*, loin de faire avancer le débat et de chercher à réconcilier une société qui se fracture, elle agite inutilement les peurs et polarise les clivages. Garante de l'intérêt général, la puissance publique ne saurait céder aux injonctions des agitateurs, quelle que soit leur revendication.*

Dans ce contexte de tensions, la Ville de Grenoble a fait part de sa décision de ne pas faire évoluer le règlement intérieur des piscines cet été. Seul le débat apaisé, contradictoire, méthodique, est capable de faire grandir l'ensemble de notre communauté.

Par ailleurs, j'ai saisi le Ministère des sports afin que le gouvernement lève toute forme d'ambiguïté sur le statut du maillot de bain couvrant, relativement à l'hygiène et à la sécurité des usagers comme le prévoit la Loi. L'égalité d'accès au service public est un enjeu de cohésion nationale et ne saurait être interprétée en fonction des territoires. »

Eric Piolle, Maire de Grenoble